

# COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

## Procès-verbal du Conseil municipal du 12 mars 2021

*Tenu à la Salle des Fêtes en raison des exigences du protocole sanitaire lié à la pandémie du coronavirus COVID-19*

Membres présents : 12

Agnès THIBAULT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Gaëlle FORNETTE, Bruno GROSSI, Patricia IBANEZ, Annie MANDION, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Valérie de SARIAC.

Absents excusés : Régis DEXANT (a donné son pouvoir à Agnès THIBAULT), Pascal ROUSSEL (a donné son pouvoir à Francis RINGOT), Sébastien GAY.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

### **Ordre du jour :**

#### **Finances :**

Compte de gestion et compte administratif commune  
Compte de gestion et compte administratif eau et assainissement

#### **Commune : affaires générales**

- Sculp't
- Règlement du Conseil municipal
- Calendrier des travaux du tennis et du multisport et réponse de la subvention du conseil départemental
- Problématique du Conseil municipal à huis clos
- Point sur le centre de loisirs
- Inauguration de l'antenne Orange en petit comité le vendredi 9 avril à 11h
- Courrier de l'association syndicale du lotissement du Trésor

#### **Eau et assainissement : affaires générales**

- Etude patrimoniale et comité de pilotage

#### **Informations et questions diverses**

*Du fait du couvre-feu il n'y a pas lieu de voter le huis clos qui s'impose.*

*Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire a tenu à relater l'évènement dont elle a été témoin mercredi dernier en arrivant à la mairie : sur la place de l'église des pompiers mobilisés .... pour un accouchement en urgence, sur la route de la maternité de Romorantin ! Une petite fille en pleine forme et une secrétaire de mairie qui en 24 ans n'avait pas enregistré de naissance dans le village même !*

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil du 3 février 2021.

## **Finances :**

### **Compte de gestion et compte administratif 2020 de la commune :**

Ceux-ci ont fait l'objet d'un examen compte par compte en commission des finances le 9 mars 2021.

L'exercice 2020 présente un déficit inédit de 54 506.03 € !

L'explication réside en 2 points :

- 1) au budget 2020 était prévu un emprunt relais de 6 mois de 100 000 € ; en collaboration avec le crédit agricole, il était moins coûteux d'obtenir une ligne de trésorerie que de monter un dossier d'emprunt. La commune doit recevoir au plus tard à la fin du mois de mars une somme de 120 000 € correspondant au versement de la récupération de TVA.
- 2) l'excédent de fonctionnement qui permet l'investissement et le remboursement de la dette s'élève à 72 410.24 €. En dépit des dépenses « COVID » et de la baisse conséquente des recettes (location de la salle des fêtes), c'est le bon fonctionnement du gîte, quand il a été autorisé, qui en est la raison principale.

Une note sera rédigée en ce sens à la Préfecture.

Mme le Maire rappelle que l'état récapitulatif des tableaux de la dette avant et après l'opération « gîte » présente des échéances en constante diminution (cf. publication dans le bulletin municipal).

La variation du poste de dépense « électricité » sur plusieurs exercices interroge : la diminution escomptée du fait de la réduction des plages horaires de l'éclairage public semble affectée par le chauffage du gîte, et sans doute les consignes sanitaires d'aération des locaux... Quoiqu'il en soit la recherche d'économies, notamment par l'installation de programmateurs, est plus que jamais à l'ordre du jour.

Sur proposition de Mme le Maire le compte de gestion de la commune est approuvé à l'unanimité. Mme le Maire présente le compte administratif avec un résultat de - 54 506.03 € (- 126 916.27 € en investissement et + 72 410.24 € en fonctionnement) en conformité avec le compte de gestion : celui-ci est également approuvé à l'unanimité (conformément aux textes hors présence de Mme le Maire, Jean-Pierre AMOUREUX comptabilisant les votes).

### **Compte de gestion et compte administratif 2020 eau et assainissement :**

Également examinés en commission des finances le 9 mars 2021, celui-ci fait apparaître un excédent de 62 376.61 € (- 16 784.80 € en fonctionnement et + 79 161.41 € en investissement). Si le résultat est positif, le déficit de fonctionnement, structurel, très préoccupant, doit conduire à de nouvelles mesures tarifaires. Un débat s'instaure sur les principes à mettre en œuvre pour à la fois garantir une accessibilité financière raisonnable à la ressource, dissuader d'une consommation inconséquente de celle-ci et obtenir un équilibre économique de la prestation. Ce rééquilibrage est d'autant plus nécessaire que la compétence « eau et assainissement » devrait être transférée à la Communauté de communes en 2024.

Mme le Maire attire l'attention des conseillers sur la fin des remboursements d'emprunt en 2024.

Sur proposition de Mme le Maire, le compte de gestion eau et assainissement est approuvé à l'unanimité. Mme le Maire présente le compte administratif en conformité avec le compte de gestion : celui-ci est également approuvé à l'unanimité.

## **Commune : affaires générales**

- **Sculp't** : la seule artiste de Street'art encore disponible est LOUYZ. Alors qu'elle ne faisait pas partie des 1ères sélections, le hasard a bien œuvré car la présentation à l'écran de ses œuvres murales a recueilli globalement le consensus du Conseil ! Elle interviendra sur le mur du centre de secours début juin, l'inauguration étant fixée au mardi 15 juin 2021 à 18h.

- **Règlement du Conseil municipal** ; l'étude menée à partir de la documentation juridique de l'Association des Maires de France a permis d'aboutir aux conclusions suivantes :  
L'obligation de se doter d'un tel règlement (entre 1 et 7 chapitres, jusqu'à 32 articles) ne concerne que les communes de + de 1000 habitants.  
Dans les communes de moins de 1000 habitants, il appartient au Conseil municipal d'apprécier librement l'opportunité d'établir un tel règlement. Elles ont néanmoins l'obligation de préciser la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen des questions orales, *soit dans un règlement intérieur, soit dans une délibération du Conseil municipal* (article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales).  
L'exercice d'adaptation et de simplification du modèle à notre mode de fonctionnement ne s'est pas avéré pertinent : le Conseil a estimé raisonnable de fixer les règles dans une simple délibération (en annexe)
  
- **Calendrier des travaux du tennis et du multisport et réponse de la subvention du Conseil départemental** : la réfection du terrain de tennis aura lieu en juin-juillet sous réserve de l'adoption du budget de la Communauté de communes le 7 avril prochain et les travaux du terrain multisport en juillet-août, une inauguration sportive et festive si possible, étant souhaitée à la rentrée de septembre 2021.  
Une subvention de 17 000 € a déjà été versée par le département.
  
- **Problématique du Conseil municipal à huis clos** : il s'agit de concilier couvre-feu et démocratie.  
L'organisation en visioconférence est plus large et plus complexe que la création d'un simple lien communiqué à des personnes intéressées qui se seraient signalées préalablement : la commune n'en a pas les moyens.  
L'alternative qui consisterait à prévoir les séances du Conseil systématiquement le samedi matin risque d'être compromise du fait des obligations respectives des conseillers : une assiduité relative, même avec la mise en place de pouvoirs, n'est pas souhaitable car l'implication dans les prises de décision ne serait plus la même et le travail collectif indispensable dans la gestion des affaires de la commune risquerait d'en être dénaturé.  
Le prochain Conseil prévu le 14 avril 2021 avec le vote du budget 2021 est maintenu.  
Pour les suivants à partir de la mi-mai, il sera avisé en fonction des protocoles sanitaires qui seront, espérons-le, assouplis.  
Dans tous les cas on peut inciter les Marcigaultais à poser leurs questions, soit de façon conventionnelle directement à la mairie, soit par le biais du bulletin (encart à prévoir) ou celui de la nouvelle newsletter ([newsmg@orange.fr](mailto:newsmg@orange.fr)).
  
- **Point sur le centre de loisirs** : autant l'accueil périscolaire fonctionne bien le matin et le soir, autant la demande existe pour l'instant aux vacances, autant l'accueil du mercredi ne représente plus un besoin pour les Marcigaultais ; le nombre d'enfants inscrits étant insuffisant (minimum 7) le centre sera fermé les prochains mercredis.  
Cette réorganisation pose problème au regard des personnels recrutés et des charges financières qui pour certaines demeurent.
  
- **Inauguration de l'antenne Orange en petit comité le vendredi 9 avril 2021 à 11h** : à la demande du Directeur régional d'Orange avec les élus.....
  
- **Courrier de l'association syndicale du lotissement du Trésor** : demande de transfert à la commune de l'entretien de la voie privée. L'opération de lotissement qui date des années 1993-94 établissait clairement l'engagement des propriétaires dans cette prise en charge au travers de l'association syndicale. L'examen des différentes délibérations des Conseils municipaux à ce sujet confirme la situation et le Conseil actuel ne souhaite pas augmenter le poste budgétaire de maintenance des routes et chemins. Les responsables de l'association ont été informés de la position de la Mairie.

## Eau et assainissement : affaires générales

- **Etude patrimoniale (diagnostic des réseaux d'eau potable et d'eaux usées) et comité de pilotage** : le planning des opérations d'appel et d'analyse des offres a démarré en février et va s'achever en juin, à la suite de quoi les études vont durer 12 mois.  
Un appel est lancé pour étoffer le comité de pilotage.

## Informations et questions diverses

- Newsletter N°1 : excellent accueil ! Attention à la transmission dans les spams !  
Appel général à contributions
- Composteurs : organisation des commandes à finaliser
- Ecole : subventions 350 € projet, 100 € Noël
- Emplacement panneau Gustave le pendentif : au droit de la mairie
- Elections départementales **et** régionales des 13 et 20 juin 2021 : **tous** les Conseillers réquisitionnés
- Centre de secours : fermeture au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 du fait de la diminution des effectifs.  
Marcilly dépendra des centres de Salbris, Neung sur Beuvron et Millançay
- Vaccination anti-COVID au centre de Lamotte-Beuvron : appel à bénévoles pour assurer l'accueil  
Aide à l'inscription pour la vaccination à la mairie de Marcilly : 70 habitants ont déjà pu bénéficier de ce service. Remerciements aux Secrétaires.
- Comal (Comité d'aide au logement) : validation de la nouvelle équipe en parallèle à la nouvelle mandature
- Association communale de pêche à la ligne : le cabanon de stockage sera fait don à la commune qui par ailleurs le déclarera à l'assurance pour tel (sauf contenu)
- Tour du Loir et Cher du 17 avril 2021 annulé, mais programmation à venir du Tour à vélo des communes de la Sologne des Etangs
- Journée citoyenne de ramassage et tri des déchets à finaliser et faire connaître par le bulletin et la newsletter
- Feu d'artifice du 14 juillet ? A voir suivant l'évolution de la crise sanitaire
- Association pour la Restauration de l'Eglise de Marcilly en Gault (AREM) : restitution d'une 1<sup>ère</sup> étude par l'architecte le 25 mars 2021. S'ensuivra une spécialement pour le conseil.
- Rappel : concert en l'église de Marcilly le vendredi 25 juin 2021 organisé par l'AREM
- Réception ce jour de l'étude Sécurité réalisée par l'Agence Technique Départementale – A suivre –

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

La Secrétaire de séance

Le Maire